

Constitution du dossier d'un intervenant extérieur en EPS avant validation par l'IEN

J'identifie si mon intervenant est bénévole (I.E.B) ou rémunéré (I.E.R)

I.E.B

I.E.R

Constitution du dossier

(à envoyer version papier à l'inspection)

Constitution du dossier

(à envoyer version papier à l'inspection + l'annexe 2 à envoyer en copie par mail format odt pour le traitement informatique des intervenants de la circonscription)

- Agrément
- Casier Judiciaire (n°3)
- Projet Pédagogique Descriptif (2 exemplaires)

Fiche navette indiquant les éléments manquants
(tout dossier incomplet sera retourné dans les écoles)

- Convention
- Planning des interventions
- Agrément
- Diplômes, carte professionnelle
- Casier Judiciaire (n°3)
- Projet Pédagogique Descriptif (2 exemplaires)
- Référentiel de compétences

Contrôle du dossier par le C.P.C EPS

Validation par L'I.E.N